

Vraies gens d'ici

Autor(en): **A.F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **42 (1904)**

Heft 49

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-201710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Oui, monsieur; madame que voici est ma femme.

— Madame, tous mes hommages... Quel âge avez-vous donc, monsieur?

— Vingt-et-un ans.

— Et votre union date de...?

— De trois mois, monsieur.

— Hum!... C'est tout à fait grave, alors?

— Oh! oui, monsieur.

— Eh bien, je vous écoute; exposez-moi votre affaire sans négliger aucun point essentiel.

— Nous sommes très malheureux, voilà!

— Sans doute, on est toujours très malheureux quand on divorce à votre âge, au sortir de la lune de miel... Seulement, si vous ne m'en dites pas davantage, je ne pourrai rien pour vous... Ne pleurez donc pas, mon ami, et faites-moi connaître vos raisons... Il ne s'agit apparemment pas d'infidélités?...

— Non, monsieur.

— Ni de sévices?

— Non, non.

— Ah ça! expliquez-vous!... C'est vous qui demandez le divorce?

— C'est nous deux.

— Incompatibilité d'humeur?

— Je ne sais pas bien si c'est ça, mais nous souffrons le martyre sans nous être jamais dit un mot de travers.

— C'est bien extraordinaire!... Dites-moi un peu comment vous avez installé votre nid.

— S'il vous plaît?

— De quoi se compose votre appartement?

— Nous avons une cuisine, une salle à manger, un petit salon et une chambre à coucher.

— Passons aux meubles. Dans votre chambre à coucher, ils sont arrangés de quelle façon?

— A la paroi du fond, une grande armoire à glace; au milieu de la pièce, une table ronde; le lavabo entre les deux fenêtres; à droite de la porte, le lit de ma femme; à gauche, le mien. C'est tout.

MADAME, qui sort de son mutisme. — Il y a encore un petit guéridon et un tableau de Paul et Virginie, qui est suspendu près du...

L'AVOCAT. — Cela suffit, mes amis, je suis fixé... Votre affaire va très bien; elle ira mieux encore dans six semaines, quand vous reviendrez me voir... si vous revenez. Mais avant de prendre congé de vous, laissez-moi vous conter une historiette très vraie: J'ai connu une vieille montagnarde du Pays-d'Enhaut qui possédait une douzaine de chèvres. Deux de ces bêtes vivaient en ennemies mortelles; leurs luttes mettaient le désarroi dans le troupeau et faisaient le désespoir de leur maîtresse. Se débarrasser de ces batailleuses, elle n'y songeait guère, car c'étaient ses meilleures laitières. Que fit alors la bonne femme? Elle les enferma toutes deux dans une même étable, si étroite qu'elles ne pouvaient se tourner sans se frôler. Au bout de quinze jours de cette existence côte à côte, elles faisaient fort bon ménage, et dès lors on ne vit créatures plus étroitement unies... Croyez-en ma vieille expérience, mes enfants: défaites-vous tout de suite d'un de vos lits et... tenez-vous au chaud. V. F.

Vraies gens d'ici. — Le *Conteur* se doit de proclamer bien haut la valeur du livre que M. B. Vallotton vient de publier, sous le titre: «**Portes entr'ouvertes; propos du commissaire Potterat.**» (Rouge et Cie, éditeurs.) C'est une étude sincère, un portrait juste et fortement dessiné de notre caractère vaudois. Plus de ces mots, soi-disant «du crû», qui ne sont là que pour l'amusement du lecteur ignorant de notre véritable vocabulaire. Plus de ces prétendues vaudoiseries, qui ne réussissent qu'à agacer au delà de toute expression les vrais connaisseurs de notre caractère. Plus de ces Vaudois fabriqués sur commande pour le «Guguss» et ses lecteurs. Nous sommes ici chez nous, au milieu de notre peuple. Monsieur Potterat, nous le connaissons, il

est notre ami; nous partageons ses peines et ses joies, nous rions, non de lui, mais avec lui; nous savourons ses propos et ses plaisanteries. Monsieur Potterat est un homme plein de bon sens et de bon cœur, qui n'obéit pas machinalement à sa consigne de commissaire, mais sent et pense en agissant, et volontiers justifie son action par de petites dissertations, en Vaudois raisonneur, qu'il est. Et quand il s'en va accompagné d'un étudiant en théologie, faire la collecte au profit des incurables, c'est un plaisir de l'accompagner, d'apprendre par lui à connaître des gens de toute espèce, et de profiter avec lui des multiples observations qu'on recueille à «guigner» par l'entrebâillement des portes.

A. F.

Sauvetage. — M. R... trouve son nouveau cocher dans la cuisine, en train de vider une bouteille de vin, en buvant à même le goulot.

— Eh bien, vous ne vous gênez pas!

— Mais, monsieur, je vas vous dire...

— Que voulez-vous me dire?...

— Je ne buvais pas, monsieur; je ne bois jamais. C'est seulement un morceau de bouchon qu'est resté dedans et que je cherchais à rattraper.

L'amusant morceau que voici a paru dans le dernier numéro de l'*Educateur*; son auteur, A. Roulier, est un de nos collaborateurs les plus appréciés.

Le régent de chez nous.

En vérité, je vous le dis, Monsieur Vithon Est bien le plus heureux des régents du canton. Cinquante ans. Bedonnant, souriant, quand il passe Devant chez moi, le soir, au sortir de sa classe, Je l'envie et me dis, en tirant mon chapeau: «Que ne suis-je régent aussi dans un hameau!»

Car il vous faut savoir que, dans notre village, L'instituteur Vithon est un grand personnage. Rien ne se fait sans lui: Jean-Louis, son voisin, Vend-il à son scieur quelque tronc de sapin, C'est Monsieur le régent qui cubera la bille; David à l'Assesseur veut-il placer sa fille, L'instituteur mandé donnera son avis, Et ses sages conseils bientôt seront suivis; Notre laitier Jacob, aux fins de mois, le prie De mettre à jour le grand livre de laiterie. S'agit-il de contrats d'assurance, d'impôt Ou de recensement, il est l'homme qu'il faut: Un régent, n'est-ce pas, mais c'est presque un notaire! Nul ne sait comme lui remplir un formulaire. Comptable, homme de loi, géomètre-arpenteur, Il est un peu cela, Vithon l'instituteur. Il sait tout, il peut tout. Et même l'on raconte Que de notre boursier il établit les comptes! (Car, entre nous soit dit — le boursier Jean Favez, Bon enfant comme tout, n'est pas... vous comprenez?) Songez que le régent est secrétaire encore Du Conseil général; qu'il dirige «l'Aurore», Chœur d'hommes qu'il fonda pour l'honneur de [Borins;

Qu'il est du comité de tir, chante au lutrin, De maint agriculteur doit soigner les abeilles, Et de notre syndic taille, au printemps, les treilles!! Et saluez bien bas le régent de chez nous, Ainsi que nos deux cents paysans le font tous!

Ce n'est pas là d'ailleurs sa seule récompense. Nos gens n'ignorent point le mot: reconnaissance. On sait la lui prouver de diverses façons. Ainsi, quand Jean-Louis maria ses garçons, Il invita Monsieur le régent et sa dame. Un baptême a-t-il lieu? Bien vite on le réclame, Pour réciter des vers ou chanter son couplet. Le jour de «l'Abbaye», il a droit au banquet, Car seul il sait porter le toast à la patrie... Dans toutes les maisons, quand on fait boucherie, Il dîne tour à tour, durant les mois d'hiver, Et mange du boudin excellent et... pas cher! Dès qu'avril, dans les prés, sème ses violettes, On apporte à Monsieur les premières fleurettes; A lui les fruits mûris au soleil de l'été, Et le moût en automne au pressoir dégusté. C'est à qui lui fera la meilleure surprise:

Lorsqu'on a distillé, flacons d'eau-de-cerise, Et, quand on fait au four, gros pain bis savoureux. Comme il n'a pas de poule, on lui donne des œufs; Et, lorsque ses semis ont manqué, je présume Que nos bons paysans fournissent les légumes.

Ce n'est pas tout. Songez aux satisfactions D'ordre moral! Les chefs des grandes nations Ne sont pas honorés comme Borins l'honneur: La classe, en même temps, le respecte et l'adore. Il connaît nos enfants comme un père les siens, Et s'attache aux nouveaux sans quitter les anciens. Il nous a tous instruits, nous parents, et nous sommes, Grâce à lui, devenu des femmes et des hommes...

Il se dit tout cela, sans doute, quand le soir, Il fait sa promenade, ou qu'on le voit s'asseoir Sur quelque banc rustique où l'amitié l'attire, Et c'est ce qui lui met sur la lèvre un sourire. Il se dit tout cela, ce bon Monsieur Vithon... Et c'est le plus heureux des régents du canton.

A. ROULIER.

Au cours de retardataires.

La troupe est dans les chambres. Le caporal initie les hommes aux dispositions du nouveau règlement et au fonctionnement du fusil.

Il s'agit du nettoyage.

Depuis un quart d'heure, le caporal s'exécute d'exécuter un mouvement, selon les prescriptions réglementaires. Il n'y parvient pas.

— Ma foi, y a pas mèche. C'est pas ma faute, après tout; moi, j'ai fait mon service avec l'ancien règlement. Y z'ont tout ça bouleversé. On peut pas savoir comme ça, tout de suite. C'est pas notre affaire, s'y leu plaît de changer à tout moment.

Les uns après les autres, mais sans plus de succès, les hommes essaient le mouvement.

Soudain, entre un officier:

— Alors, qu'est-ce que cela signifie? C'est ainsi que vous travaillez, ici!

— Estiusez, lieutenant, fait le caporal, mais voilà demi-heure qu'on trivougne là après un mouvement. Pas moyen d'arriver.

— Allons donc; c'est pourtant bien simple. Montrez-moi ce fusil.

D'un ton solennel, l'officier relit, en pesant sur chaque mot, l'article du règlement.

— Vous avez bien compris, n'est-ce pas?

— Oui, lieutenant, s'écrient tous les soldats.

— Eh bien, voilà comment on procède.

Hélas, pour la pratique, le lieutenant était plus embarrassé encore que le caporal. Impossible d'exécuter le mouvement.

Les soldats sourient, à la dérobée.

— Dis, Féli, toi qui es appareillé, fait un homme à son voisin, ôte-vois tes souliers et va-vois dans ce canon ce qui y'a. E.

Les serfs du Pays de Vaud.

Voici le mandat souverain proclamant l'émancipation des serfs dans le Pays de Vaud. C'est un des documents les plus importants et les plus remarquables de notre histoire.

Mandat portant Commandement d'affranchir les personnes taillables.

«L'Advoyer et Conseil de la Ville de Berne, etc., etc.

» Nous avons déjà ci-devant à diverses fois ordonné et commandé que tous ceux qui prétendent avoir droit de taillabilité et main-morte sur les personnes de quelques-uns de nos sujets doivent les affranchir et délivrer de cette condition odieuse dans un pays de liberté comme celui de Suisse, moyennant quelque prix tolérable.

» Cependant, cela ayant été négligé jusqu'ici dans quelques endroits de nos terres, nous avons trouvé à propos et même nécessaire de